



Cette fiche d'information a été préparée à des fins d'information générale. Il ne s'agit pas d'un document juridique. Veuillez vous reporter à l'Employment Standards Act and Regulation (Loi et réglementation sur les normes d'emploi) aux fins d'interprétation et d'application de la Loi.

July 2016

## Salaire Minimum

Tous les employés en Colombie-Britannique ont droit à être rémunérés au salaire minimum aux taux établis dans cette fiche d'information. Les taux de salaire minimum en Colombie-Britannique augmenteront le 15 septembre 2016 comme suit :

### Salaire minimum général

- Le 15 septembre 2015 – 10,45 \$ de l'heure;
- Le 15 septembre 2016 – 10,85 \$ de l'heure.

### Serveurs de boissons alcooliques

- Le 15 septembre 2015 – 9,20 \$ de l'heure;
- Le 15 septembre 2016 – 9,60 \$ de l'heure.

### Aides familiaux résidents

- Le 15 septembre 2015 – 104,50 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 15 septembre 2016 – 108,50 \$ par jour ou portion de journée travaillée.

### Chefs de camp résidents

- Le 15 septembre 2015 – 83,60 \$ par jour ou portion de journée travaillée;
- Le 15 septembre 2016 – 86,80 \$ par jour ou portion de journée travaillée.

### Préposés à l'entretien résidents

- Le 15 septembre 2015 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 627 \$ par mois plus 25,13 \$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 135,71 \$ par mois;
- Le 15 septembre 2016 – Dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant de 9 à 60 appartements, 651 \$ par mois plus 26,09 \$ pour chaque appartement; et dans le cas d'un immeuble d'habitation comprenant plus de 60 appartements, 2 217,46 \$ par mois;

.....*suite*



### Taux minimaux à la pièce – Récoltes manuelles

Les taux suivants à la pièce comprennent une paye de vacances de quatre pour cent.

Récolte	15 septembre 2015	15 septembre 2016
Pommes	17,39 \$/ le casseau (27,1 pi <sup>3</sup> )	18,06 \$/ le casseau (27,1 pi <sup>3</sup> )
Abricots	20 \$/ le ½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )	20,77 \$/ le ½ casseau 13,7 pi <sup>3</sup> )
Fèves	0,239 \$/ la livre	0,248 \$/ la livre
Bleuets	0,404 \$/ la livre	0,419 \$/ la livre
Choux de Bruxelles	0,166 \$/ la livre	0,172 \$/ la livre
Cerises	0,228 \$/ la livre	0,237 \$/ la livre
Raisins	18,48 \$/ le ½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )	19,19 \$/ le ½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )
Champignons	0,240\$/ la livre	0,249 \$/ la livre
Pêches	18,48 \$/ le ½ casseau (12,6 pi <sup>3</sup> )	19,19 \$/ le ½ casseau (12,6 pi <sup>3</sup> )
Poires	19,58 \$/ le casseau (27,1 pi <sup>3</sup> )	20,33 \$/ le casseau (27,1 pi <sup>3</sup> )
Pois	0,298 \$/ la livre	0,309 \$/ la livre
Prunes à pruneaux	19,58 \$/ le ½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )	20,33 \$/ le ½ casseau (13,7 pi <sup>3</sup> )
Framboises	0,364 \$/ la livre	0,378 \$/ la livre
Fraises	0,350 \$/ la livre	0,363 \$/ la livre
Jonquilles**	0,14 \$/ la gerbe (10 tiges)	0,145 \$/ la gerbe (10 tiges)

\*\* Le taux pour les jonquilles ne comprend pas la paye de vacances.